



Les documents d'urbanisme en zone agricole

A l'initiative du maire ou à la demande du préfet, le P.L.U. fixe des règles générales et les servitudes d'utilisation des sols afin de réaliser les objectifs prévus par les schémas de cohérence territoriale. A ce titre, le P.L.U. doit préciser l'affectation des sols, la destination et la nature des constructions, l'aspect extérieur et les abords des constructions, la densité de construction admise, le tracé des voies de circulation, des installations d'intérêt général, des espaces verts.

Objectifs

Se familiariser avec la réglementation en matière de servitude et de droits des sols en zone agricole

Contenu

- Connaître les servitudes : les servitudes de passage, les propriétés en commun, les canaux d'irrigation - les impacts des servitudes sur la propriété privée agricole : les droits et obligations liés aux servitudes, la responsabilité des propriétaires
- Connaître les droits à la construction en zone agricole : les droits à construire en zone agricole, autorisation d'occuper le sol, les conditions requises pour construire en zone agricole, la demande de permis de construire : les formalités administratives, le dépôt du dossier, l'instruction du dossier
- Le permis de construire et activités agro-touristiques : la vente directe, les gîtes, fermes auberges, chambres d'hôtes

Méthodes et pédagogie

- Exposé
- Etudes de cas
- Questions/réponses



Durée
2 jours



Dates
14 juin 2012
21 juin 2012



Lieu
Vidauban



Public concerné
Chefs d'exploitation et autres actifs agricoles



Intervenants
Olivier ABAZIOU
Juriste Chambre d'Agriculture du Var.



Frais pédagogiques
Contributeurs VIVEA (Agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires) : *pris en charge*

Autre public : 196,00 €



Frais de repas
à la charge des participants

Responsable du stage
Cécile BRUNO
04.94.12.32.82 - cecile.bruno@var.chambagri.fr

Bulletin d'inscription à la formation Les documents d'urbanisme en zone agricole

Nom : Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Tél. : Fax :

Email

● **0 euros si je suis :**

- exploitant agricole, cotisant solidaire, conjoint collaborateur participant aux travaux, aide familial
 entrepreneurs du paysage relevant de la MSA

● **196 euros si je suis :**

- salariés
 autres publics :

M'inscrit à la formation « Les documents d'urbanisme en zone agricole »

14 juin et 21 juin 2012

Je joins mon règlement de À l'ordre de l'Agent Comptable et je le retourne à
Chambre d'Agriculture du Var
Service Formation-Installation
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères
Tél : 04 94 12 32 82
Fax : 04 94 12 32 80
Email : formation@var.chambagri.fr

Signature,